

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert, le 6 décembre 2021 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

M. Richard Belhumeur, Maire
 M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1
 M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2
 M. Vincent Bergeron, conseiller au poste numéro 3
 Mme Louise Jacques, conseiller au poste numéro 4
 M. Sylvain Toupin, conseiller au poste numéro 5
 Mme Annie Sylvestre, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, sont également présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	190
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	190
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE	190
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	190
4.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2022	190
4.2 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS	191
4.3 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS 2021.....	191
4.4 AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC	191
4.5 COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT	191
5. TRANSPORT ROUTIER.....	192
5.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION.....	192
6. HYGIÈNE DU MILIEU	193
6.1 OFFRE DE SERVICE POUR L'ACTUALISATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES.....	193
7. SANTÉ ET BIEN ÊTRE	193
7.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA MRC DE D'AUTRAY	193
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	194
8.1 PRÉPARATION DES JARDINIÈRES DE RUES.....	194
9. LOISIRS ET CULTURE	194
9.1 CAMP DE JOUR 2022.....	194
9.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.....	194
9.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER	195
10. ADOPTION DES COMPTES	195
11. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	195
12. LEVÉE DE LA SÉANCE	196

rés. 01-12-2021

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 32 et se termine à 19 h 36.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE

rés. 02-12-2021

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de la séance du 15 novembre deux mille vingt et un avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

rés. 03-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30, au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier :

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1^{er} août
- 12 septembre (le 5 septembre étant la Fête du travail)
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

4.3 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS 2021

rés. 04-12-2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert doit nommer un vérificateur externe membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme Yvan Gaudet, CPA, à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a réalisé des audits de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a fait l'objet de ces audits de conformité;

EN CONSÉQUENCE, le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Cuthbert dépose ces rapports d'audit, conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*.

4.5 COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a adopté, par la résolution numéro 03-10-2018, un énoncé de principe sur les changements climatiques;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a instauré un Comité consultatif en environnement (ci-après appelé « CCE »), le 4 mars 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer de nouvelles personnes pour siéger au CCE;

rés. 05-12-2021

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Louise Jacques, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme les personnes suivantes pour constituer le CCE :

- M. Olivier Toupin, citoyen
- Mme Danielle Demers, citoyenne
- M. Mattéo Picone, citoyen
- M. Charles Cardinal, citoyen
- M. Richard Lauzon, citoyen
- M. Patrice Lafontaine, citoyen
- M. Richard Dion, élu

Adoptée à l'unanimité.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

rés. 06-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie sylvestre, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert approuve les dépenses d'un montant de 407 901.10 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère

des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 OFFRE DE SERVICE POUR L'ACTUALISATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE l'actuel plan d'intervention a été rédigé en 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour ce plan d'intervention aux cinq (5) ans;

rés. 07-12-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Louise Jacques et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission d'*Équipe Laurence* comme suit :

- Rencontre de travail, actualisation des données sur le réseau d'aqueduc et sur les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux : 4 995.00 \$ (av. tx.)
- Priorisation des interventions avec estimations préliminaires et production d'un avenant pour acceptation par le MAMH : 4 500.00 \$ (av. tx.)

Adoptée à l'unanimité.

7. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

7.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA MRC DE D'AUTRAY

rés. 08-12-2021

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Éric Deschênes à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Cuthbert sur le conseil d'administration de l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 PRÉPARATION DES JARDINIÈRES DE RUES

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par Mme Louise Jacques et résolu :

rés. 09-12-2021

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Pépinière St-Paul inc.* pour la préparation et l'arrangement des jardinières de rues au montant de 2 667.50 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 CAMP DE JOUR 2022

rés. 10-12-2021

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par Mme Louise Jacques et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le protocole d'entente avec *L'Air en fête (9075-6719 Québec inc.)* concernant la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des ressources financières, de la gestion des ressources matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour 2022;

QUE la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, est désignée comme personne représentante et est autorisée à signer la documentation nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QU'afin de se conformer aux obligations prévues à la convention de service intervenue entre la Municipalité et le réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le conseil doit nommer par résolution deux représentants officiels;

ATTENDU QU'il doit y avoir un représentant à titre de répondant et un représentant à titre de coordonnateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

rés. 11-12-2021

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme Mme Louise Jacques à titre de répondante et Mme Marie-Pier Lambert à titre de coordonnatrice, conformément à l'article 12.0 de la convention susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER

rés. 12-12-2021

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'une somme de 2 000.00 \$ à titre de contribution financière pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10. ADOPTION DES COMPTES

rés. 13-12-2021

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2021-12 au montant de 274 147.23 \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h et se termine à 20 h 02.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Toupin et résolu que la séance est levée.

rés. 14-12-2021

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, Maire

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 6^e jour du mois de décembre 2021.

Larry Drapeau
Directeur général et greffier-trésorier